

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DEVE 60** Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association FNE Île-de-France pour son action en tant que « tête de réseau ».

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association FNE Île-de-France pour ses actions en tant que « tête de réseau » ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association France Nature Environnement Île-de-France dont le siège social est situé au 2 rue du Dessous des Berges (13<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**